



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

13.07.2025

**Titre du projet du marché:**

Ligne ASD – Déplacement gare des Diablerets - Prestations d'ingénieur civil – Phases SIA 31-53

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#19481

**N° de la publication SIMAP:**

#19481-01

**Date de publication SIMAP:**

02.07.2025

**Adjudicateur:**

Transports Publics du Chablais - Infrastructure

Place de la gare 5

1860 Aigle - Suisse

+41 24 468 03 30

infra.admin@tpc.ch

**Organisateur:**

Techdata, pour le compte de :

Transports Publics du Chablais - Infrastructure

Place de la gare 5

1860 Aigle - Suisse

+41 24 468 03 30

infra.admin@tpc.ch

**Inscription:**

-  
**Visite:**

Pas de visite prévue

**Questions:**

23.07.2025, sur simap

**Rendu documents:**

13.08.2025 à 12h00 pour les bureaux préimprimés

20.08.2025 à 12h00 pour les autres bureaux

Le timbre postal ne fait pas foi.

Un exemplaire papier et clé USB

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal

71300000 Services d'ingénierie

Spécialité engagée : Ingénieur civil, architecte et urbaniste

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Le présent appel d'offres concerne les prestations d'ingénieur civil, d'architecte et de direction locale des travaux pour les phases SIA 31 (reprise de l'avant-projet) à 53 du projet de déplacement de la gare des Diablerets.

Le marché se compose de deux tranches :

- tranche ferme pour les phases SIA 31-33
- tranche optionnelle pour les phases SIA 41-53.

**Communauté de mandataires:**

Admise, max 2 bureaux.

**Sous-traitance:**

Admise hormis les prestations d'ingénieur civil, max 20 %.

**Mandataires préimprimés:**

Les bureaux préimprimés (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

- Grégoire Favre, Chef de section PM TPC
- Elyazid Lkharz, Chef de projet TPC
- Véronique Triguero, BAMO Techdata

Suppléant:

- Joël Flückiger, Chef unité EP TPC

**Conditions de participation:**

-

**Critères d'aptitude:**

Apt.1 : Capacité suffisante pour exécuter le marché

Apt.2 : Qualification suffisante pour les personnes-clés

Apt.3 : Gestion suffisante de la qualité

Apt.4 : Sécurité

Apt.5 : Capacité financière

**Critères d'adjudication / de sélection:**

A1 - Analyse du marché 35%

- Méthodologie et planification 18%

- Défis du projet 7%

- Organigramme 10%

A2 - Prix 30%, méthode T1.5

A3 - Références des personnes-clés 20%

- Chef de projet (ingénieur civil) 8%

- Spécialiste Ouvrage d'art 6%

- Responsable DLT 6%

A4 - Volume de travail 15%

- Temps consacré 12%

- Répartition des heures 3%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix:**

Aucune.

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété exclusive" de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes